

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 171

26 janvier 2009

SOMMAIRE

Acome S.A.	8171	Immobilière SCHLASSGOART (Groupe ARBED)	8182
Advent Pawlux 1 S.à r.l.	8191	K-Berg S.à r.l.	8166
Advent Pawlux 3 S.à r.l.	8197	K-Buchs S.à r.l.	8168
Advent Pawlux 4 S.à r.l.	8174	Kendor Invest S.A.	8181
Advent Pawlux 5 S.à r.l.	8167	Koso Europe S.A.	8174
Alignment Global Fund	8164	LBREP III Adam S.à r.l.	8203
Apax Look Group S.à r.l.	8200	Lobito S.A.	8169
Aqua-Technologies S.A.	8170	Luxcellence Management Company S.A.	8164
Bartola S.A.	8169	Lux Décor Peinture S.A.	8176
Barwest Investments S.A.	8194	Lux Décor Peinture S.A. en abrégé LDP S.A.	8176
Bastelkiste G.m.b.H.	8194	Lux Groupe L.P. s.à r.l.	8172
Batitoiture S.à r.l.	8186	Luxrule S.A.	8166
Blue Sky Properties and Investments S.A.	8162	Maison Belot S.à r.l.	8167
Business Technology Services	8171	Mobilier et Jardin S.A.	8189
CACEIS Bank Luxembourg	8205	Multi City S.à r.l.	8207
Carrelages Valente S.à r.l.	8207	Neuron s.à r.l.	8165
Clipperton S.A.	8179	Optifid S.A.	8208
Columbus Capital S.à r.l.	8168	Papillo S.à r.l.	8182
COMETAL-Constructions Métalliques S.A.	8174	RT-Log S.A.	8193
Conceptware	8179	Satellite Holdings S.A.	8170
Corgi International S.A.	8170	SeeReal Technologies S.A.	8163
DAB Investments 2 Sàrl	8208	Station Lazzarini S.à r.l.	8162
Devera Brownfield Fund S.A.	8183	Sunrise Water	8165
Devera S.A., SICAR	8178	Vitech Holding S.à r.l.	8187
Faber S.à r.l.	8186	Vitech S.à r.l.	8187
GAIA Real Estate Holding SA	8184	Westondale S.A.	8184
GAIA Real Estate Investments S.A.	8184	Xantia Real Estate s.à r.l.	8163
Geofor Constructions S.A.	8174	Zwick Paul S.A.	8169
Goldtree S.à r.l.	8208		
Hercules S.A.	8179		

Station Lazzarini S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6430 Echternach, 1, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 95.058.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006807/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04748. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Blue Sky Properties and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 119.869.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit.

Le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société de droit britannique GREYSTOFF INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Londres NW1 IJD, Chalton Street 41 (Angleterre),

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme BLUE SKY PROPERTIES AND INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B1 19869, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2133 du 15 novembre 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme BLUE SKY PROPERTIES AND INVESTMENTS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société BLUE SKY PROPERTIES AND INVESTMENTS S.A.

IV.- Que l'activité de la société BLUE SKY PROPERTIES AND INVESTMENTS S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme BLUE SKY PROPERTIES AND INVESTMENTS S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster. date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2008 Relation GRE/2008/5302 Reçu douze euros 12 €

Le Releveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 7 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009006517/231/53.

(090003819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

SeeReal Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.913.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009006592/242/12.

(090004210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Xantia Real Estate s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.973.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit.

Le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Stefano Renato OTTAVIANI, manager, demeurant à 1-50121 Firenze (Florence), Piazza Massimo d'Azzeglio 3 (Italie),

ici représenté par Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société à responsabilité limitée Xantia Real Estate s.à r.l., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B90973, a transféré son siège social de Rome (Italie) à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 232 du 4 mars 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 288 du 18 mars 2003 (ci-après dénommée "la Société").

2.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société Xantia Real Estate s.à r.l.

3.- Que le capital social s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

4.- Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

5.- Que le comparant, en tant qu'associé unique et représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société.

6.- Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs au profit de l'associée unique.

7.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

8.- Que partant, la liquidation est à considérer comme achevée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

9.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

10.- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2008 Relation GRE/2008/5243 Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009006520/231/52.

(090003844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Alignment Global Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 143.044.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009006584/242/12.

(090004220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Luxcellence Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 46.546.

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXCELLENCE MANAGEMENT COMPANY S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 46.546,

constituée aux termes d'un acte du 31 janvier 1994, publié au Mémorial C numéro 83 du 7 mars 1994,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, en date du 6 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1051 du 30 mai 2006.

La séance est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Alexandre KLETHI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Monique LODEWIJCKX, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Madame Laura VERDET, employée privée avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, et Madame Vanessa BOUTHINON-DUMAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS MILLE (3.000) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 350.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Modification de l'article 12 des statuts par l'ajout de la mention suivante:

"En cas de nécessité, une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs."

L'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article douze (12) des statuts par l'ajout de la mention suivante:

"En cas de nécessité, une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Klethi, Lodewijckx, Verdet, Bouthinon-Dumas, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15309. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 décembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009006538/219/51.

(090003908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Sunrise Water, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.878.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009006566/239/12.

(090004149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Neuron s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.451.

L'an deux mille huit, le premier décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Alain RUTTIENS, ingénieur civil, né à Ixelles (Belgique), le 23 avril 1945, demeurant à L-2533 Luxembourg, 44, rue de la Semois,

agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle "NEURON s.à r.l." (numéro d'identité 2008 24 04 466), avec siège social à L-8440 Steinfort, 71, rue de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro

B 136.451, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} février 2008, publié au Mémorial C, numéro 701 du 21 mars 2008,

requiert le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-8440 Steinfort, 71, rue de Luxembourg, à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

En conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. (Premier alinéa). "Le siège social est établi à Luxembourg."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cent cinquante euros (€ 750,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RUTTIENS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 3 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3667. Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 décembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009006554/236/33.

(090004045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

K-Berg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 143.880.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009006567/239/12.

(090004198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Luxrule S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 93.226.

L'an deux mil huit, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXRULE S.A.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 553 du 21 mai 2003,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 93.226

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy MODAFF, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social vers L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.
- 2.- Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 2 des statuts.
- 3.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

III: Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, le résolution suivante:

Unique résolution.

L'Assemblée Générale transfère avec effet rétroactif au 1^{er} août 2008 le siège social vers L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville et en conséquence de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** (1^{ier} paragraphe). Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.40 heures.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 700,- EUR

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H.DA CRUZ, M.MAYER, P.MODAFF, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008.. Relation: LAC/2008/52162. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009006543/206/49.

(090004286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Advent Pawlux 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.396.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009006597/239/12.

(090003997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Maison Belot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 61.502.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit,

Le quinze décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Madame Jacqueline OTTO, épouse de Monsieur Georges GILLEN, commerçante, demeurant à L-1989 Kockelscheuer, 6, rue de la Ferme.

Ladite comparante a exposé au notaire instrumentaire:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée "MAISON BELOT S.à r.l.", ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand'Rue, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 11 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 79 du 6 février 1998, modifiée suivant assemblée générale tenue sous seing privé en date du 19 juillet 2001 en accord avec la loi du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 28 du 7 janvier 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 61.502, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinquante (50) parts sociales de deux cent cinquante euros (EUR 250,00) chacune.

Que la société a été dissoute à partir de ce jour,

Qu'à la même date la liquidation a eu lieu,

Que par conséquent la société "MAISON BELOT S.à r.l." a cessé d'exister à partir de ce jour,

Que l'associée unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,

Que les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à L-1989 Kockelscheuer, 6, rue de la Ferme.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: J. Otto, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. LAC/2008/51188. Reçu € 12.-(douze euros)

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009006523/227/36.

(090003835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

K-Buchs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 143.879.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009006565/239/12.

(090004168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Columbus Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.774.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 03 décembre 2008 à 10:30 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de ProServices Management S.à r.l. avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 24 novembre 1966, avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

3. La nomination de Julien FRANCOIS, né à Messancy, Belgique, le 18 juin 1976, avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2008.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Représentée par Mr. Julien FRANÇOIS

Administrateur

Référence de publication: 2009006282/1084/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01219. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Lobito S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 52.979.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2009006575/212/12.

(090003865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Zwick Paul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4995 Schouweiler, 57, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 83.090.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006662/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08588. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Bartola S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 33.534.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 1^{er} octobre 2008, et actant la démission de l'administrateur Monsieur Sylvain Kirsch, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, que la composition du Conseil d'Administration est dorénavant la suivante:

- Monsieur Marcel Recking, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, administrateur,

- Monsieur Claude Schmit, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, administrateur,

- Monsieur Ahti Vilppula, dirigeant de sociétés, demeurant à La Trinidad, Apt 234 CTRA-ISTAN 1Km, E-29600 Marbella, administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009006271/1051/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02161. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Satellite Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 61.475.

Le Bilan au 31 octobre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006706/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08771. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Aqua-Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 102.422.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé auprès du R.C.S. à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006743/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08597. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Corghi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.677.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société CORIM S.P.A., ayant son siège à 1-42015 Correggio, Via Toscanini 14, inscrite au Registre de commerce de Reggio Emilia sous le numéro 01349020352,

ici représenté par Mademoiselle Monique GOERES, employé privé, avec adresse professionnelle à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "CORGI INTERNATIONAL S.A." (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, RUE Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 53.677, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 1995, publié au Mémorial numéro 181 du 11 avril 1996,

et que les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 130 du 8 février 2003.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de sept millions sept cent cinquante mille euros (7.750.000,- EUR), représenté par quinze mille (15.000) actions avec une valeur nominale de cinq cent dix-sept euros (517,- EUR), entièrement libérées.

c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g) Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Jean-Marc HEITZ, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

i) Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

j) Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

l.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

m.- Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES; SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2008 Relation GRE/2008/5272 Reçu douze euros

Le Receveur ff. (Signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 6 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009006521/231/60.

(090003841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Acome S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 42, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 9.423.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé auprès du R.C.S. à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006744/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08594. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Business Technology Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 45.444.

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société de droit chypriote "JOTEL ENTERPRISES LIMITED", ayant son siège social à Nicosie (Chypre), Florinis, 7, Greg Tower, 6th Floor, P.C. 1065, inscrite au RCS de Nicosie (Chypre) sous le numéro HE 191231, ici représentée par Madame Ana NEVES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 décembre 2008,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représenté comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "BUSINESS TECHNOLOGY SERVICES, S. à r.l." (numéro d'identité 1993 24 09 634), avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 45.444, constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 1993, publié au Mémorial C, numéro 597 du 15 décembre 1993 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 27 février 2007, publié au Mémorial C, numéro 1070 du 6 juin 2007,

requiert le notaire instrumentant d'acter:

- a) qu'elle décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour;
- b) qu'elle décide de nommer comme liquidateur la société de droit britannique "DAMSOR LIMITED", avec siège social à BS25 1AG Somerset (Royaume-Uni), 40, Woodborough Road, Winscombe, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 7261567;
- c) qu'elle détermine les pouvoirs du liquidateur comme suit:
 - le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat, et plus particulièrement tous les pouvoirs prévus par l'article 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la loi;
 - le liquidateur n'est pas obligé de dresser un inventaire;
 - le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.
- d) qu'elle décide de nommer comme commissaire-vérificateur la société de droit britannique "IAS CONSULTING LIMITED", avec siège social à LN1 1XG, 15, Lincoln (Royaume-Uni), Newland, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 4261567.
- e) qu'elle accorde décharge pleine et entière aux gérants pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Frais

Le montant des frais, charges et rémunérations incombant à la société à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cents euros (€ 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NEVES, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 19 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3861. Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, par Me Georges d'HUART, en remplacement de Me Alex WEBER, empêché.

Bascharage, le 6 janvier 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009005942/236/51.

(090003351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Lux Groupe L.P. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4044 Esch-sur-Alzette, 6, Am Boltgen.

R.C.S. Luxembourg B 141.960.

L'an deux mille huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Patrick LAMBERT, artisan-commerçant, né à Crusnes (France) le 21 novembre 1953, demeurant à F-54680 Crusnes, 3, route du Village, détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "LUX-SANI-CHAUFF s. à r.l." (numéro d'identité 2008 24 39 944), avec siège social à L-3921 Mondercange, 54, rue d'Esch, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 141.960, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 septembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2496 du 13 octobre 2008,

a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - Cession de parts sociales

Monsieur Patrick LAMBERT, comparant, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, vingt-quatre (24) parts sociales qu'il détient dans la prédite société "LUX-SANI-CHAUFF s. à r.l.", à Madame Joëlle MAYER, nom d'usage GODOT, buffetière, née à Oeutrange (France), le 27 janvier 1957, demeurant à F-57100 Thionville, 18, Allée de la Libération, ici présente et ce acceptant.

La cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. La cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

La cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Après la prédite cession, les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Patrick LAMBERT, préqualifié, soixante-seize parts sociales	76
2) Madame Joëlle MAYER, nom d'usage GODOT, préqualifiée, vingt-quatre parts sociales	<u>24</u>
Total: cent parts sociales	100

II. - Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Monsieur Patrick LAMBERT et Madame Joëlle MAYER, nom d'usage GODOT, préqualifiés, seuls associés de la société "LUX-SANI-CHAUFF s. à r.l.", ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 2. alinéa 1^{er}. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de consommation avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées et petite restauration."

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société de "LUX-SANI-CHAUFF s.à r.l." en "LUX GROUPE L.P. s.à r.l.", laquelle société pourra en outre exercer son activité sous l'enseigne "L'ENDROIT/L'ENVERS".

En conséquence, les associés décident de modifier l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 3. La société prend la dénomination de "LUX GROUPE L.P. s.à r.l.". Elle pourra exercer son activité sous l'enseigne "L'ENDROIT/L'ENVERS".

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-3921 Mondercange, 54, rue d'Esch à L-4040 Esch-sur-Alzette, 6, Am Boltgen et de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. alinéa 1^{er}. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette."

Quatrième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Patrick LAMBERT comme gérant unique de la société et lui donnent décharge de sa fonction.

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer, pour une durée indéterminée:

- a) Madame Joëlle MAYER, nom d'usage GODOT, préqualifiée, en qualité de gérante technique de la société;
- b) Monsieur Patrick LAMBERT, préqualifié, en qualité de gérant administratif de la société.

La société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de la gérante technique, soit par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (€ 850,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LAMBERT, GODOT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3623. Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 décembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009006553/236/69.

(090004047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

COMETAL-Constructions Métalliques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Niedercorn, rue Pierre Gansen.

R.C.S. Luxembourg B 72.212.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé auprès du R.C.S. à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006745/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08592. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Koso Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.637.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006746/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08580. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Geofor Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 18, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 121.177.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006747/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04751. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Advent Pawlux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.397.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-E LIMITED PARTNERSHIP", a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street,

29th Floor, Boston, MA 02109, United States, and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4380986,

here represented by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 12 December 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "ADVENT PAWLUX 4 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.397, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on November 03, 2008 (the "Company").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred thousand and six hundred and thirty-nine US dollars (USD 100,639.-), so as to raise it from its present amount of thirty thousand US dollars (USD 30,000.-) up to one hundred thirty thousand and six hundred and thirty-nine (USD 130,639.-) by the issue of one hundred thousand and six hundred and thirty nine shares (100,639), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares.

The one hundred thousand six hundred and thirty-nine (100,639) New Shares are subscribed by "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-E LIMITED PARTNERSHIP", prenamed, paid up by a contribution in cash of an amount of one hundred thousand six hundred and thirty nine US dollars (USD 100,639.-).

The total contribution of one hundred thousand six hundred and thirty-nine US dollars (USD 100,639.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred thirty thousand six hundred and thirty-nine US dollars (USD 130,639.-) represented by one hundred thirty thousand six hundred and thirty-nine US dollars (130,639) shares of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-E LIMITED PARTNERSHIP", un partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis, et immatriculé auprès de la Division of Corporations du Delaware sous le numéro 4380986,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 12 décembre 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "ADVENT PAWLUX 4 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 47, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.397, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 03 novembre 2008 (ci après la "Société").

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent mille six cent trente neuf US dollars (USD 100.639,-), afin de le porter de son montant actuel de trente mille US dollars (USD 30.000,-) jusqu'à cent trente mille six cent trente neuf US dollars (USD 130.639,-) et ce par la création et l'émission de cent mille six cent trente neuf (100.639) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales").

Les cent trente mille six cent neuf US dollars (100.639) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-E LIMITED PARTNERSHIP", prénommée, payées par un apport en numéraire d'un montant de cent mille six cent trente neuf US dollars (USD 100.639,-).

L'apport de cent mille six cent trente neuf US dollars (USD 100.639,-) sera entièrement alloué au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 6. "Le capital social est fixé à la somme de cent trente mille six cent trente-neuf US dollars (USD 130.639,-) représenté par cent trente mille six cent trente-neuf (130.639) parts sociales d'une valeur d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 18 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15493. Reçu trois cent soixante-treize euros quarante et un cents 74.682,28 € à 0,5% = 373,41 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009006562/239/106.

(090004134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**Lux Décor Peinture S.A. en abrégé LDP S.A., Société Anonyme,
(anc. Lux Décor Peinture S.A.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 393, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.327.

L'an deux mille huit, le cinq décembre.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUX DECOR PEINTURE S.A.", ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 17, rue du Commerce, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 87.327, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 2 mai

2002, publié au Mémorial C, numéro 1115 du 23 juillet 2002. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 novembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 25 du 10 janvier 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc BRAUN, diplômé en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société.
2. Modification de la dénomination sociale.
3. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les six cent vingt (620) actions, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- €) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3450 Dudelange, 17, rue du Commerce à L-1941 Luxembourg, 393, route de Longwy.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en LUX DECOR PEINTURE S.A. en abrégé LDP S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les premier et deuxième alinéas de l'article 1^{er} des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent et de leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}** .Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUX DECOR PEINTURE S.A. en abrégé LDP S.A."

alinéa 2.

Le siège social est établi à Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé : L. Braun, J.-M. Poos, H. Schneider, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49499. Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009006550/212/61.

(090003847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Devera S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.616.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société DEVERA S.A., SICAR, société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital à risque, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 129.616, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1796 du 24 août 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Joris Goossens, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'année sociale de la société débutant le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre et modification subséquente des statuts.

2. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le troisième vendredi de juin à 15.00 heures.

3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année. En conséquence, l'année sociale en cours qui a débuté le 1 octobre 2008 se terminera le 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts qui sera lu comme suit:

"L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année."

Suit la traduction anglaise:

"The Company's fiscal year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le troisième vendredi de juin à 15.00 heures.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts qui se lira comme suit:

"L'assemblée générale annuelle se tiendra le troisième vendredi de juin à 15.00 heures."

Suit la traduction anglaise:

"The annual general meeting shall be held on the third Friday of June at 3 p.m."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. GOOSSENS, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52666. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009006555/242/73.

(090004200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Hercules S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 8.510.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006753/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11344. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Conceptware, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 20.785.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006751/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00684. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Clipperton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.683.

L'an deux mille huit, le trois décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CLIPPERTON S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77.683, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 11 août 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 109 du 13 février 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE (2.840) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 2.- Mise en liquidation de la société.
- 3.- Nomination d'un liquidateur.
- 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

- Monsieur Gianluca BARABINO, né à Tortona (Italie), le 29 novembre 1963 demeurant à Monaco, 1, avenue Henry Dunant.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. MORESCHI, S. WOLTER, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50012 Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009006526/242/63.

(090004217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Kendor Invest S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 110.051.

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KENDOR INVEST S.A" établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110051, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, ed date du 25 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1464 du 28 septembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christelle GAIONI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eyal GRUMBERG, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Liquidation de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire.
2. Nomination de "LDF AUDIT S.A." en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société.
4. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme "LDF AUDIT S.A.", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay, OMC Chambers, 146, (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés de Tortola sous le numéro 1022412, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'assemblée renonce à son droit d'exercer tout recours à rencontre des gérants pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à sept cent cinquante euros. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte,

Signé: DI FINO - GAIONI - GRUMBERG - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2008. Relation GRE/2008/5094. Reçu Douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009006540/231/82.

(090004268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Papillo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 66.247.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006764/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08565. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Immobilière SCHLASSGOART (Groupe ARBED), Société en nom collectif.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 38.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009006763/571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX04968. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Devera Brownfield Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.271.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEVERA BROWNFIELD FUND S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 133.271, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2819 du 5 décembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Joris Goossens, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'année sociale de la société débutant le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre et modification subséquente des statuts.

2. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le troisième vendredi de juin à 10.00 heures.

3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année. En conséquence, l'année sociale en cours qui a débuté le 1^{er} octobre 2008 se terminera le 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts qui sera lu comme suit:

"L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année."

Suit la traduction anglaise:

"The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'Assemblée générale qui se tiendra désormais le troisième vendredi de juin à 10.00 heures.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts qui sera lu comme suit:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra dans la commune du siège social spécifiée dans les convocations le troisième vendredi de juin à 10.00 heures"

Suit la traduction anglaise:

"The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Friday of June at 10 a.m."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. GOOSSENS, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52665. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009006556/242/76.

(090004184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Westondale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.583.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009006769/4286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01791. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

GAIA Real Estate Investments S.A., Société Anonyme,

(anc. GAIA Real Estate Holding SA).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.441.

In the year two thousand and nine, on the fifth day of the month of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "GAIA Real Estate Holding S.A." (the "Company"), a société anonyme registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 130.441 and having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 30 July 2007 by deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 2012 of 18 September 2007. The articles of association of the Company were last amended on 1 April 2008 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 1303 of 28 May 2008.

The meeting was presided by Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Me Cintia Martins Costa, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as scrutineer Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list will, together with the relevant proxies, remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all thirty-five million thirty-one thousand (35,031,000) shares in issue in the Company were represented at the general meeting, so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

The shareholders represented, declare having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

2. The agenda of the meeting was as follows:

- Amendment of the denomination of the Company into "GAIA Real Estate Investments S.A." and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares thereafter a company in the form of a société anonyme, under the name of GAIA Real Estate Investments S.A."

After deliberation with respect to the sole item on the agenda, the meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting resolved to amend the denomination of the Company into "GAIA Real Estate Investments S.A." and to amend article 1 of the articles of association of the Company in consequence as follows:

"**Art. 1. Form, name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares thereafter a company in the form of a société anonyme, under the name of GAIA Real Estate Investments S.A."

There being no further items on the agenda the meeting was closed by the chairman.

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately € 1,050,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the French version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Followed by the French version

L'an deux mille neuf, le cinquième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "GAIA Real Estate Holding S.A." (ci-après la «Société»), une société anonyme immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130.441 et avec siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 30 juillet 2007, en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2012 du 18 septembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 1^{er} avril 2008 en vertu d'un acte du notaire Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1303 du 28 mai 2008.

L'assemblée a été présidée par Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président a nommé comme secrétaire Me Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par le mandataire et par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations seront enregistrées avec le présent procès-verbal.

Il ressort de la liste de présence, que toutes les trente-cinq millions trente et un mille actions (35,031,000) émises par la Société sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les actionnaires représentés, déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut prendre des décisions sur tous les points de l'ordre du jour, sans avoir l'obligation de justifier de l'accomplissement des formalités de convocation.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Modification de la dénomination sociale de la Société en «GAIA Real Estate Investments S.A.» et modification sub-séquent de l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

« **Art 1^{er}. Forme, dénomination.** Il est établi par la présente par le descripteur et toute autre personne qui deviendra actionnaire par la suite une société dans la forme d'une société anonyme, sous la dénomination GAIA Real Estate Investments S.A.»

Après acceptation de ce qui précède, l'assemblée a unanimement pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en «GAIA Real Estate Investments S.A.» et de modifier l'article 1^{er} en conséquence des statuts de la Société comme suit:

« **Art 1^{er}. Forme, dénomination.** Il est établi par la présente par le descripteur et toute autre personne qui deviendra actionnaire par la suite une société dans la forme d'une société anonyme, sous la dénomination GAIA Real Estate Investments S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fût levée.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement € 1.050.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de la présente minute, les comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A.Hermelinski-Ayache, C.Martins Costa, M.Gadzhhalova, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 06 JAN. 2009. Relation: EAC/2009/122. Reçu soixante-quinze euros Droit fixe: 75 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009006544/272/101.

(090004294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Faber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 10-12, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 25.586.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2008.

Référence de publication: 2009006770/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08568. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Batitoiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3461 Dudelange, 6, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 99.923.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006765/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08564. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

**Vitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Vitech Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-6631 Wasserbillig, 15, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 75.945.

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Klaus D. KLEMENT, ingénieur, demeurant à D-25870 Norderfriedrichskoog, Diekstraat 17, ici représenté par Monsieur Régis LUX, juriste, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée "VITECH HOLDING S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75945, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 11 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 680 du 21 septembre 2000,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire instrumentant en date du 5 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1286 du 3 décembre 2003,

et qu'il a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en "VITECH S.à r.l." et de modifier en conséquence à l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

version anglaise:

" **Art. 2.** The denomination of the corporation is "VITECH S.à r.l.""

version française:

" **Art. 2.** La dénomination de la société est "VITECH S.à r.l.""

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social à L-6631 Wasserbillig, 15, rue des Gaulois et de modifier la première phrase de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

version anglaise:

" **Art. 3. (first sentence).** The registered office of the corporation is established in the municipality of Mertert."

version française:

" **Art. 3. (première phrase).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Mertert."

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

version anglaise:

" **Art. 4.** The purpose of the corporation is the development and the distribution of technical products of every sort as well as the consultancy in the field of these products.

Further, the purpose of the corporation is the construction and the production of technical products.

The corporation may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The corporation may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The corporation may borrow in any form whatever.

The corporation may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Within the limits of its activity, the corporation can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The corporation may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

version française:

" **Art. 4.** L'objet de la société est le développement et le commerce de produits techniques de toute sorte ainsi que le conseil dans la matière de ces produits.

En outre, l'objet de la société est la construction et la production de produits techniques.

La société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commencera dorénavant le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'associé décide que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} juin 2008 prendra fin le 31 décembre 2008.

Cinquième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

version anglaise:

" **Art. 12.** The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year."

version française:

" **Art. 12.** L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année."

Sixième résolution

L'associé unique décide de révoquer Monsieur Alhard von KETELHODT de sa fonction de gérant de la Société et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Septième résolution

L'associé unique nomme, pour une durée indéterminée, Monsieur Manfred GRUNDHEBER, ingénieur, né à Trèves, (Allemagne), le 19 octobre 1958, demeurant à D-54294 Trèves, Herresthaler Straße, 27, comme nouveau gérant de la Société.

Le pouvoir de signature du gérant est fixé comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cents euros et l'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LUX; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2008. Relation GRE/2008/4981. Reçu douze euros 0,50%: 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 23 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009005998/231/111.

(090003055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Mobilier et Jardin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 55B, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.394.

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "MOBILIER et JARDIN S.A." (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 55b route de Luxembourg, L-4972 Dippach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro 124.394.

La Société fut constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné daté du 8 février 2007, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 653 du 19 avril 2007 et page 31.311.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés jusqu'au jour de la présente assemblée générale.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Willy PEETERS, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Dippach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ondina MARTINS DA COSTA, employée privée, demeurant à Beyren, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de QUARANTE-NEUF MILLE SIX CENTS EUROS (49.600,- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) à un montant de QUATRE-VINGT MILLE SIX CENTS EUROS (80.600,- EUR) qui sera divisé, après cette augmentation, en deux cent soixante (260) actions ordinaires d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) par la création et l'émission de cent soixante (160) actions nouvelles supplémentaires d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) chacune, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

2.- Souscription et libération intégrale par un apport en numéraire des cent soixante (160) actions nouvelles d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) par (i) l'actionnaire existant Monsieur Willy PEETERS, indépendant, demeurant au 52 route de Luxembourg, L-4972 Dippach, à concurrence de cent huit (108) actions nouvelles d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) chacune et (ii) par Madame Ondina MARTINS DA COSTA, employée privée, demeurant au 26A, rue Fuert, L-5410 Beyren, en sa capacité de nouvel actionnaire à concurrence de cinquante-deux (52) actions nouvelles d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) chacune.

3.- Modification subséquente de l'article cinq, premier alinéa des statuts des la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée.

4.- Nomination de Madame Ondina MARTINS DA COSTA, prénommée et de Madame Lutgardis BAUWENS, employée privée, avec adresse professionnelle au 52, route de Luxembourg, L-4972 Dippach, aux fonctions d'administrateurs supplémentaires de la Société et décision que les mandats de l'administrateur existant, Monsieur Willy PEETERS et des administrateurs nouvellement désignés se termineront à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2014.

B) Que la présente assemblée générale réunissant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) et divisé en cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) par action, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de QUARANTE-NEUF MILLE SIX CENTS EUROS (49.600,- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) à un montant de QUATRE-VINGT MILLE SIX CENTS EUROS (80.600,- EUR) qui sera, après l'augmentation de capital précitée, divisé en deux cent soixante (260) actions ordinaires d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de créer et d'émettre cent soixante (160) actions nouvelles supplémentaires d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) chacune, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises de la Société, DECIDE d'admettre à la souscription de la totalité des cent soixante (160) nouvelles actions supplémentaires, les personnes suivantes:

(i) Monsieur Willy PEETERS, indépendant, demeurant au 52, route de Luxembourg, L-4972 Dippach, en sa capacité d'actionnaire existant de la Société,

à concurrence de cent huit (108) actions nouvelles d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) chacune, et

(ii) Madame Ondina MARTINS DA COSTA, employée privée, demeurant au 26A, rue Fuert, L-5410 Beyren, elle en sa capacité de nouvel actionnaire de la Société "MOBILIER et JARDIN S.A.",

à concurrence de cinquante-deux (52) actions nouvelles d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus aux présentes:

(i) Monsieur Willy PEETERS, préqualifié, et

(ii) Madame Ondina MARTINS DA COSTA, préqualifiée.

Lesquels intervenants, ici personnellement présents, et agissant en leur susdite qualité et capacité, déclarent souscrire les cent soixante (160) actions nouvelles, d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) par action, chacun le nombre pour lequel il a été admis et déclarent de même libérer entièrement par des versements en numéraire chaque action nouvellement émise par la Société.

La preuve de ces paiements en numéraire de la somme de QUARANTE-NEUF MILLE SIX CENTS EUROS (49.600,- EUR) a été rapportée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de modifier l'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et DECIDE que cet article CINQ (5), premier alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Premier alinéa. "Le capital social est fixé à QUATRE-VINGT MILLE SIX CENTS EUROS (80.600,- EUR) qui sera divisé en deux cent soixante (260) actions ordinaires d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) chacune."

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE, en raison que la Société est passée d'une société unipersonnelle à une société anonyme classique à plusieurs actionnaires, de nommer, en sus de l'administrateur existant, Monsieur Willy PEETERS, deux nouveaux administrateurs, à savoir:

(i) Madame Ondina MARTINS DA COSTA, employée privée, née à Vreia de Jales (Portugal), le 9 décembre 1965, demeurant au 26A, rue Fuert, L-5410 Beyren;

(ii) Madame Lutgardis BAUWENS, employée privée, née à Mechelen (Belgique), le 13 janvier 1949, avec adresse professionnelle au 52, route de Luxembourg, L-4972 Dippach.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de fixer le mandat des administrateurs présentement désignés et celui de l'administrateur déjà existant, Monsieur Willy PEETERS, pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en mai 2014.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, Passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: W. PEETERS, B. D. KLAPP, O. MARTINS DA COSTA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15506. Reçu deux cent quarante-huit Euros (49.600,- à 0,5% = 248,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009006552/239/125.

(090003935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Advent Pawlux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.400.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV LIMITED PARTNERSHIP", a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4380979,

here represented by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 12 December 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "ADVENT PAWLUX 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.400, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on November 4, 2008 (the "Company").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred thirty thousand five hundred and forty seven US dollars (USD 130,547.-), so as to raise it from its present amount of thirty thousand US dollars (USD 30,000.-) up to one hundred sixty thousand five hundred and forty seven US dollars (USD 160,547.-) by the issue of one hundred thirty thousand five hundred and forty seven shares (130,547), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares.

The New Shares are respectively subscribed as follows:

a. ninety-two thousand nine hundred and twenty-eight (92,928) New Shares are subscribed by "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV LIMITED PARTNERSHIP", prenamed, paid up by a contribution in cash of an amount of ninety-two thousand nine hundred and twenty eight US dollars (USD 92,928.-);

b. thirty-seven thousand six hundred and nineteen (37,619) New Shares are subscribed by "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-A LIMITED PARTNERSHIP", a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4380975, represented by Mrs. Linda KORPEL, previously, by virtue of a proxy, given under private seal, hereto annexed, paid up by a contribution in cash of an amount of thirty seven thousand six hundred and nineteen US dollars (USD 37,619.-);

The total contribution of one hundred thirty thousand five hundred and forty seven US dollars (USD 130,547.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred sixty thousand five hundred and forty-seven US dollars (USD 160,547.-) represented by one hundred sixty thousand five hundred and forty-seven (160,547) shares of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV LIMITED PARTNERSHIP", un partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, et immatriculé auprès de la Division of Corporations du Delaware sous le numéro 4380979, ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 12 décembre 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "ADVENT PAWLUX 1 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 47, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.400, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 04 novembre 2008 (ci après la "Société").

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent trente mille cinq cent quarante sept US dollars (USD 130.547,-), afin de le porter de son montant actuel de trente mille US dollars (USD 30.000,-) jusqu'à cent soixante mille cinq cent quarante sept US dollars (USD 160.547,-) et ce par la création et l'émission de cent trente mille cinq cent quarante sept (130.547) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales").

Les Nouvelles Parts Sociales sont respectivement souscrites comme suit:

a. quatre-vingt-douze mille neuf cent vingt-huit (92.928) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV LIMITED PARTNERSHIP", prénommé, payées par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-douze mille neuf cent vingt-huit US dollars (USD 92.928,-);

b. trente-sept mille six cent dix-neuf (37.619) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-A LIMITED PARTNERSHIP", un partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis et immatriculé auprès de la Division of Corporations du Delaware sous le numéro 4380975, représentée par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée, payées par un apport en numéraire d'un montant de trente sept mille six cent dix neuf US dollars (USD 37.619,-).

L'apport de cent trente mille cinq cent quarante-sept US dollars (USD 130.547,-) sera entièrement alloué au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 6. "Le capital social est fixé à la somme de cent soixante mille cinq cent quarante-sept US dollars (USD 160.547,-) représenté par cent soixante mille cinq cent quarante-sept (160.547) parts sociales d'une valeur d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 18 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15489. Reçu quatre cent quatre-vingt-quatre euros trente-huit cents 96.876,43 € à 0,5% = 484,38 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009006557/239/121.

(090004171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

RT-Log S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 34, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 100.254.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006766/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08563. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Bastelkiste G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 17, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 25.500.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006767/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08560. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Barwest Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 143.818.

STATUTS

L'an deux mil huit, le dix décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

ORON CORPORATION, ayant son siège social à Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, certificat d'incorporation numéro 618661,

ici représentée par Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante représentée comme indiqué ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de „BARWEST INVESTMENTS S.A."

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de CINQ MILLIONS TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 5.031.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé "administrateur unique", jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps.

Il peut également déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateurs-délégués.

Art. 10. La Société est engagée en toute circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et décembre de la même année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 10:00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, ORON CORPORATION, précitée déclare souscrire les trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Antonio MATTTELLO, dirigeant administratif, né le 15 octobre 1946 à Monte di Procida (Italie), demeurant CH-1205 Genève, 8, bd des Philisophes,
 - Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, né le 29 octobre 1976 à Pompei (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;
 - Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, né le 1^{er} janvier 1976 à Somma Lombardo (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri; et
- 3.- Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:
Monsieur Antonio MATTTELLO, prénommé.
- 4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
Fiduciaire Mevea S.à r.l., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, RCS Luxembourg B 79.262
5. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil douze.
6. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil dix.
7. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, es-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Salvatore Desiderio, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 décembre 2008. LAC/2008/50145. Reçu à 0,5% cent cinquante - cinq euros

Le Receveur (signé): Francis Sandt;

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009005805/202/195.

(090002953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Advent Pawlux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.398.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-D LIMITED PARTNERSHIP", a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4380980,

here represented by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 12 December 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "ADVENT PAWLUX 3 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.398, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on November 06, 2008 (the "Company").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and one thousand eight hundred and fifty five US dollars (USD 101,855.-), so as to raise it from its present amount of thirty thousand US dollars (USD 30,000.-) up to one hundred thirty one thousand eight hundred and fifty-five US dollars (USD 131,855.-) by the issue of one hundred and one thousand eight hundred and fifty five shares (101,855), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares.

The New Shares are respectively subscribed as follows:

a. ninety thousand six hundred and thirty-one (90,631) New Shares are subscribed by "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-D LIMITED PARTNERSHIP", prenamed, paid up by a contribution in cash of an amount of one hundred twenty thousand six hundred and thirty one US dollars (USD 90,631.-);

b. eleven thousand two hundred and twenty-four (11,224) New Shares are subscribed by "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-C LIMITED PARTNERSHIP", a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4381017, represented by Mrs. Linda KORPEL, previously, by virtue of a proxy, given under private seal, hereto annexed, paid up by a contribution in cash of an amount of eleven thousand two hundred and twenty four US dollars (USD 11,224.-).

The total contribution of one hundred and one thousand eight hundred and fifty five US dollars (USD 101,855.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred thirty one thousand eight hundred and fifty-five US dollars (USD 131,855.-) represented by one hundred thirty one thousand eight hundred and fifty-five (131,855) shares of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-D LIMITED PARTNERSHIP", un partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, et immatriculé auprès de la Division of Corporations du Delaware sous le numéro 4380980,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 12 décembre 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "ADVENT PAWLUX 3 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 47, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.398, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 06 novembre 2008 (ci après la "Société").

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent un mille huit cent cinquante cinq US dollars (USD 101.855,-), afin de le porter de son montant actuel de trente mille US dollars (USD 30.000,-) jusqu'à cent trente et un mille huit cent cinquante cinq US dollars (USD 131.855,-) et ce par la création et l'émission de cent un mille huit cent cinquante cinq (101.855) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales").

Les Nouvelles Parts Sociales sont respectivement souscrites comme suit:

a. quatre vingt dix mille six cent trente et une (90.631) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-D LIMITED PARTNERSHIP", prénommé, payées par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-dix mille six cent trente et un US dollars (USD 90.631,-);

b. onze mille deux cent vingt-quatre (11.224) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-C LIMITED PARTNERSHIP", un partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis et immatriculé auprès de la Division of Corporations du Delaware sous le numéro 4381017, représentée par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée, payées par un apport en numéraire d'un montant de onze mille deux cent vingt quatre US dollars (USD 11.224,-).

L'apport de cent un mille huit cent cinquante cinq US dollars (USD 101.855,-) sera entièrement alloué au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 6. "Le capital social est fixé à la somme de cent trente et un mille huit cent cinquante-cinq US dollars (USD 131.855,-) représenté par cent trente et un mille huit cent cinquante-cinq (131.855) parts sociales d'une valeur d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 18 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15492. Reçu trois cent soixante-dix-sept euros quatre-vingt-douze cents 75.584,65 € à 0,5% = 377,92 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009006559/239/120.

(090004147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Apax Look Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.711.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Apax WW Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom, registered at the Companies House under number 4693597 (the "Sole Shareholder"),

here duly represented by Me Marie-Eve Delpech, attorney at law, with professional address at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal on December 4th, 2008.

The said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. It is the sole shareholder of Apax Look Group S.à r.l. (hereinafter referred to as the

"Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and incorporated by a deed of the undersigned notary, on 24 November 2008, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The articles of association of the Company (the "Company's Articles of Association") have not been amended since its incorporation.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated hereabove, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 2 - corporate object - of the Company's Articles of Association, which shall now read as follows:

"The objects of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings and (b) the investment in, the acquisition and the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations),

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

The Company may also (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being

understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector."

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the fiscal year of the Company to have it start on the 1st of October of each year and end on the 30th of September of the following year.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to consequently amend article 12.1 - fiscal year - of the Company's Articles of Association so that it will henceforth read as follows:

"The Company's fiscal year starts on the 1st of October and ends on the 30th of September of the following year."

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to reduce the duration of the first fiscal year of the Company as set in the transitional provision of the incorporation deed of the Company to 30 September 2009.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to adjust the date set out in article 10 of the Company's Articles of Association so as to reflect the above resolutions and consequently to amend article 10 of the Company's Articles of Association so that it will henceforth read as follows:

"Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 2nd March, at 4.00 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require."

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS TERMINATED

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND EURO (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Apax WW Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4693597 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Me Marie-Eve Delpéch, avocat, demeurant professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 04 décembre 2008,

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. elle est l'associé unique de la société Apax Look Group S.à r.l. (ci-après désignée la

"Société"), une société à responsabilité limitée ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire instrumentant, en date du 24 novembre 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Les statuts de la Société (les "Statuts de la Société") n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 2 des Statuts de la Société - objet social -, qui aura désormais la teneur suivante:

"Les objets de la Société sont (a) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, (b) l'investissement, l'acquisition, la disposition et la détention par tous moyens (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, sub-participation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autrement) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

La Société peut accorder toute assistance financière aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles de toute autre société du groupe.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier."

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'exercice social de la Société pour le faire commencer le 1^{er} octobre de chaque année et se terminer le 30 septembre de l'année suivante.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier en conséquence l'article 12.1 des Statuts de la Société -exercice social - qui aura désormais la teneur suivante:

"L'année sociale de la Société commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante."

Quatrième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de réduire la durée de la première année sociale de la Société telle que fixée dans la disposition transitoire de l'acte de constitution de la Société au 30 septembre 2009.

Cinquième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'ajuster la date mentionnée dans l'article 10 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus et en conséquence de modifier l'article 10 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 2 mars à 16h00. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent."

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA REUNION EST CLOTUREE.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ MILLE EUROS (EUR 1.000,-),

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Delpesch, Kessler

Enregistré à Esch/AI. A.C., le 8 DEC. 2008 Relation: EAC/2008/14965 Reçu douze euros 12,-€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 décembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009005829/219/168.

(090003466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

LBREP III Adam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.262.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.989.

In the year two thousand and eight, on the twenty third of October.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), qualifying as a société d'investissement en capital à risque with variable share capital, incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 127.959,

here represented by Ms Axelle De Donker, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 17th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "LBREP III Adam S.à r.l." (the "Company") with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 133.989, incorporated by a deed of the undersigned notary of November 22nd, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3003, dated December 27th, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of one million two hundred and fifty thousand Euro (€ 1,250,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) to one million two hundred sixty-two thousand and five hundred Euro (€ 1,262,500.-) by creation and issue of one million (1,000,000) new shares, all with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each (the "New Shares").

IV. LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, prenamed, resolves to waive its subscription right in favour of LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), qualifying as a société d'investissement en capital à risque with variable share capital, incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 106.232, for the subscription of the New Shares.

Intervention - Subscription - Payment

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, prenamed, represented by Ms Axelle De Donker prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for the one million (1,000,000) New Shares, all with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each, and have fully paid them up in the amount of one million two hundred and fifty thousand Euro (€ 1,250,000.-), by contribution in cash in the total amount of one million two hundred and fifty thousand Euro (€ 1,250,000.-).

Proof of the existence and value of such contribution has been given to the undersigned Notary.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** "The share capital is fixed at one million two hundred sixty-two thousand and five hundred Euro (€ 1,262,500.-) represented by one million ten thousand (1,010,000) shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately nine thousand Euro (€ 9,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant la qualité de société d'investissement en capital à risque (SICAR) et de capital variable, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.959,

ici représentée par Mme Axelle De Donker, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 octobre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "LBREP III Adam S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133.989, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 22 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3003, daté du 27 décembre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million deux cent cinquante mille Euros (€ 1.250.000.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) à un million deux cent soixante-deux mille cinq cents Euros (€ 1.262.500.-) par la création et l'émission de un million (1.000.000) de parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune (les "Parts Sociales Nouvelles").

IV. LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, précité, décide de renoncer à son droit de souscription en faveur de LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant la qualité de société d'investissement en capital à risque (SICAR) et de capital variable, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.232, pour la souscription des Parts Sociales Nouvelles.

Intervention - Souscription - Libération

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, précitée, représentée par Mme De Donker prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire au un million (1.000.000) de Parts Sociales Nouvelles, d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune, et les libérer intégralement pour un montant d'un million deux cent cinquante mille Euros (€ 1.250.000.-), par apport en numéraire d'un montant total d'un million deux cent cinquante mille Euros (€ 1.250.000.-).

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** "Le capital social est fixé à un million deux cent soixante-deux mille cinq cents Euros (€ 1.262.500.-) représenté par un million dix mille (1.010.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf mille Euros (€ 9.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: A. DE DONKER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 octobre 2008. Relation LAC/2008/43388. Reçu six mille deux cent cinquante euros (6.250,- €)

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009006564/211/119.

(090004177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

CACEIS BL, CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.985.

L'an deux mille huit.

Le douze décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CACEIS BANK LUXEMBOURG, en abrégé CACEIS BL, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 91.985,

constituée aux termes d'un acte de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C numéro 340 du 28 mars 2003,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 23 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 653 du 16 juin 2003,
- en date du 18 juin 2004, publié au Mémorial C, numéro 847 du 18 août 2004,
- en date du 03 octobre 2005, publié au Mémorial C, numéro 192 du 27 janvier 2006 et
- en date du 24 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1377 du 04 juin 2008.

La séance est ouverte à 11h.30 sous la présidence de Monsieur Alexandre Klethi, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Monique Lodewijckx, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Madame Laura Verdet, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer et Madame Vanessa Bouthinon-Dumas, employée privée avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DIX-HUIT MILLE (18.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de QUATRE-VINGT-SIX MILLIONS D'EUROS (€ 86.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-

après reproduits, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social (sans émission d'actions nouvelles) de 36 Millions € pour le porter de son montant actuel de 8 6 Millions € à un montant total de 122 Millions d'euros par incorporation d'une partie des résultats réalisés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 30 septembre 2008, mis à disposition sous forme d'acompte sur dividendes suivant décision du Conseil d'Administration basé sur un rapport du réviseur d'entreprises daté du 10 novembre 2008.

2. Augmentation du capital autorisé de 80 Millions € pour le porter de son montant actuel de 95 Millions € à un montant total, y non inclus le capital souscrit, de 175 Millions €, pour une période expirant le 12 décembre 2 013.

3. Modification de l'Article 6 des statuts comme suit: Le capital social est fixé à CENT VINGT-DEUX MILLIONS D'EUROS (€ 122.000.000,?) représenté par DIX-HUIT MILLE (18.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé, y non inclus le capital souscrit, est fixé à CENT SOIXANTE-QUINZE MILLIONS D'EUROS (€ 175.000.000,-).

Dans la limite de ce capital autorisé, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital en une ou plusieurs fois et à déterminer les modalités de souscription et de libération en numéraire ou par apport en nature. L'augmentation de capital peut également s'opérer par incorporation de réserves, de primes d'émission ou de bénéfices reportés, avec ou sans émissions d'actions nouvelles.

Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le prix de souscription, avec ou sans prime d'émission, la date d'entrée en jouissance ainsi que toutes les autres conditions et modalités d'émission, de souscription et de libération. Cette autorisation est valable, sauf renouvellement, pour une période expirant le 12 décembre 2013.

Les dispositions suivantes de l'article 6 des statuts restent inchangées.

4 . Modification de l'article 13 alinéa 2 des statuts comme suit:

Le conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt de la société l'exige et au moins deux fois par an, sur convocation du président, ou du vice président, ou de l'administrateur-délégué, ou à la demande de trois membres du conseil d'administration.

Les autres dispositions de l'article 13 des statuts restent inchangées.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de CACEIS BL à concurrence de TRENTE-SIX MILLIONS D'EUROS (€ 36.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de QUATRE-VINGT-SIX MILLIONS D'EURO (€ 86.000.000,-) à un montant total de CENT VINGT-DEUX MILLIONS D'EUROS (€ 122.000.000,-) sans émission d'actions nouvelles, par incorporation d'une partie des résultats réalisés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 30 septembre 2008, mis à disposition sous forme d'acompte sur dividendes suivant décision du Conseil d'Administration basé sur un rapport du réviseur d'entreprises daté du 10 novembre 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé de QUATRE-VINGT MILLIONS D'EUROS (€ 80.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de QUATRE-VINGT-QUINZE MILLIONS D'EUROS (€ 95.000.000,-) à un montant total, y non inclus le capital souscrit, de CENT SOIXANTE-QUINZE MILLIONS D'EUROS (€ 175.000.000,-), pour une période expirant le 12 décembre 2 013.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les alinéas 1 à 4 de l'article six (6) des statuts comme suit:

Le capital social est fixé à CENT VINGT-DEUX MILLIONS D'EUROS (€ 122.000.000,-), représenté par DIX-HUIT MILLE (18.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé, y non inclus le capital souscrit, est fixé à CENT SOIXANTE-QUINZE MILLIONS D'EUROS (€175.000.000,-).

Dans la limite de ce capital autorisé, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital en une ou plusieurs fois et à déterminer les modalités de souscription et de libération en numéraire ou par apport en nature. L'augmentation de capital peut également s'opérer par incorporation de réserves, de primes d'émission ou de bénéfices reportés, avec ou sans émissions d'actions nouvelles.

Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le prix de souscription, avec ou sans prime d'émission, la date d'entrée en jouissance ainsi que toutes les autres conditions et modalités d'émission, de souscription et de libération. Cette autorisation est valable, sauf renouvellement, pour une période expirant le 12 décembre 2013.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la fréquence de réunions du Conseil d'administration de CACEIS BL à un minimum de deux réunions par an.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article treize (13) des statuts comme suit:

Art. 13.- 2^{ème} alinéa . Le Conseil d'Administration se réunit à chaque fois que l'intérêt de la société l'exige et au moins deux fois par an, sur convocation du président, ou du vice-président ou de l'administrateur-délégué, ou a la demande de trois membres du conseil d'administration.

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 6.500,?).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Klethi, Lodewijckx, Verdet, Bouthinon-Dumas, Kessler

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 16 DEC. 2008. Relation: EAC/2008/15307. Reçu douze euros 12,-€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 décembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009006539/219/110.

(090003913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Carrelages Valente S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 7, rue du Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 81.522.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006817/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04736. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Multi City S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.069.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009006781/6566/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01080. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Goldtree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.886.

—
Extrait de la décision de l'Associé unique adoptée le 8 décembre 2008

Conformément à la vente de parts sociales du 8 décembre 2008, Parlay Finance Company S.A. avec adresse au 47 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce de Luxembourg sous le B 61.785, a vendu 375 parts sociales détenues dans la Société à Prague Properties Holding (BVI) Limited, enregistré auprès du Registrar of Companies of the British Virgin Island sous le numéro No. 451146 et avec adresse à Palm Grove House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé Prague Properties Holding (BVI) Limited et d'enregistrer le transfert de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Goldtree S.à r.l.

Représenté par M. Julien FRANCOIS

Gérant

Référence de publication: 2009006292/1084/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06107. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Optifid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 105.241.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 17 novembre 2008 que Monsieur Laurent BACKES, maître en droit, avec adresse professionnelle à L - 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur John O.N. SISK, démissionnaire.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009006252/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08274. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

DAB Investments 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 81.244.

—
Les comptes annuels au 31 juillet 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006369/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01047. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.
